ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 118337

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser les économies d'eau au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

Les bâtiments de l'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche ne sont destinés qu'à l'accueil du personnel administratif. Les consommations d'eau sont donc celles des sanitaires. Elles demeurent dans des limites raisonnables, d'autant plus que les services de la régie de ce ministère s'attachent à intervenir dans les plus brefs délais lorsque des dysfonctionnements causant des fuites sont repérés ou signalés. Par ailleurs, à l'occasion de travaux, les rares robinets anciens subsistants sont remplacés par des robinets à fermeture automatique. Dans les sanitaires réservés aux personnes handicapées, la pose de robinets à déclenchement infrarouge est systématique. Enfin, les moyens de climatisation fonctionnant à eau perdue sont supprimés.

Données clés

Auteur : M. Thierry Mariani
Circonscription : Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118337
Rubrique : Environnement
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 février 2007, page 1456
Réponse publiée le : 20 mars 2007, page 2865